



Vully-les-Lacs

Droits des membres du Conseil

Section III de la loi sur les communes (LC). Articles 30 et ss

Article 31 LC

Chaque membre du Conseil communal peut exercer son droit d'initiative :

Lettre a.)

en déposant un postulat, c'est-à-dire en invitant la municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.

Règlement du conseil	Type d'intervention	Laisser libre :
Art. 59 a	Postulat	

Offrir la possibilité aux élèves de la Commune de Vully-les-Lacs d'effectuer leur formation gymnasiale à Berne

À partir de la rentrée scolaire 2026/2027, les élèves vaudois du Pays-d'Enhaut ainsi que les élèves bernois du Saanenland et du Haut-Simmental auront la possibilité d'effectuer leur formation gymnasiale dans l'autre canton, respectivement au Gymnase d'Aigle et au Gymnase d'Interlaken, sur le site scolaire de Gstaad.

Selon le communiqué de presse du Canton de Vaud du 20 février 2026, cette collaboration vise notamment à renforcer le bilinguisme dans la région, à favoriser le dialogue intercantonal entre les communautés linguistiques et à permettre un échange pédagogique au-delà des frontières cantonales.

Le conseiller d'État vaudois Frédéric Borloz, chef du Département de l'enseignement et de la formation, souligne notamment que l'apprentissage d'une deuxième langue nationale contribue à renforcer la cohésion nationale et permet aux élèves qui s'y investissent d'enrichir leur culture et de développer des compétences utiles dans le monde professionnel.

La Commune de Vully-les-Lacs présente, à plusieurs égards, des caractéristiques qui peuvent justifier l'examen d'une démarche comparable. Située à proximité immédiate du Canton de Berne et dans une région marquée par la coexistence des communautés linguistiques française et allemande, elle se trouve dans une situation géographique favorable à une telle collaboration intercantonale.

L'expérience menée dans le Pays-d'Enhaut montre qu'une telle ouverture peut être envisagée lorsque les conditions scolaires, administratives et financières le permettent.

Il apparaît dès lors opportun d'étudier si un dispositif comparable pourrait être mis en place pour les élèves domiciliés à Vully-les-Lacs qui souhaiteraient effectuer leur cursus gymnasial en langue allemande dans un gymnase de la Ville de Berne, notamment au Gymnasium Neufeld et/ou au Gymnasium Kirchenfeld.

Une telle possibilité permettrait, sous réserve de la faisabilité et des conditions qui seraient définies par les autorités compétentes, d'offrir aux jeunes de notre commune une possibilité supplémentaire de développer leurs compétences en allemand, d'élargir leur horizon culturel et de favoriser les échanges entre les communautés linguistiques.

Conclusions du postulat

Au vu de ce qui précède, le PLR Vully-les-Lacs demande à la Municipalité d'étudier et de rapporter sur les points suivants :

1. Prendre connaissance de manière détaillée de la convention conclue entre les Cantons de Vaud et de Berne pour la région du Pays-d'Enhaut, du Saanenland et du Haut-Simmental, en particulier de ses modalités scolaires, administratives et financières ;
2. Prendre contact avec les autorités scolaires et politiques concernées du Pays-d'Enhaut, afin de bénéficier de leur expérience et de recueillir les informations utiles concernant la mise en œuvre d'une telle collaboration intercantonale ;
3. Identifier les éléments de cette convention qui pourraient être transposés, moyennant les adaptations nécessaires, à la situation particulière de la Commune de Vully-les-Lacs et de ses élèves ;
4. Entreprendre les démarches auprès du Département de l'enseignement et de la formation du Canton de Vaud et, le cas échéant, des autorités compétentes du Canton de Berne, afin d'examiner la possibilité de conclure une convention intercantonale permettant aux élèves domiciliés à Vully-les-Lacs qui le souhaitent d'effectuer leur formation gymnasiale en langue allemande dans un gymnase de la Ville de Berne, notamment au Gymnasium Neufeld et/ou au Gymnasium Kirchenfeld.

Annexe : Communiqué de presse de l'État de Vaud du 20 février 2026, « Berne et Vaud offrent la possibilité aux élèves de leurs communes voisines d'aller au gymnase dans l'autre Canton ».

Souhait (marquer d'une coche)

- ☐ Je souhaite une prise en considération immédiate
- ☐ Je souhaite une commission pour étude de la recevabilité

Nom (membre du conseil)

Prénom

Signature

Parisod

Antoine